

DU JEUDI 24 AVRIL 2014

Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent - HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie - LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali

En fonction : 15
Présents : 14
Absent excusé : 1 D'AMATO Albert qui a donné pouvoir à ROTH Magali

Convocation envoyée le 15 avril 2014

Secrétaire de séance : REYMOND Danièle

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2014**
- 2) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES STRUCTURES COMMUNALES**
- 3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES OU EXTERIEURES**
- 4) BUDGET 2014**
- 5) SUBVENTIONS**
- 6) CONCOURS DU TRESORIER MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE**
- 7) DECLARATION PREALABLE « RAVALEMENT DE FACADE » NOUVELLE FORMALITE**
- 8) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 avril 2014.

Il tient à préciser les 2 points suivants :

- les indemnités des élus n'ont pas subi d'augmentation par rapport à la précédente mandature,
- la durée des emplois d'été varie de 2 à 4 semaines ; ils seront rémunérés au SMIC, sur la base de 20 heures par semaine.

Sur l'intervention de Madame Magali ROTH, conseillère municipale, les réponses suivantes sont apportées :

Point n°3 « AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE » :

Monsieur le Maire précise qu'une seule action a été intentée contre la commune dont l'auteur est un ancien salarié municipal.

Point n° 5 « DELEGATION DE COMPETENCES » :

Cette délibération ayant été soumise au vote et acceptée, elle est « délibérée ».

Point n° 10 « DIVERS » :

- concernant le transport des enfants de RUGY, suite à la modification des rythmes scolaires, Monsieur le Maire précise que la commune attend la réponse du Conseil Général ; si celle-ci devait être négative, la commune se chargera de l'organisation et la prendra en charge,
- l'accueil périscolaire est confié à des professionnels mais en aucun cas les rythmes scolaires,
- Monsieur le Maire informe de la mise en place des commissions municipales lors de son prochain conseil municipal.

Ces précisions apportées, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES STRUCTURES COMMUNALES

Le conseil municipal désigne comme suit :

Commission des Finances :

F. HENON-HILAIRE (moteur), J-P. VETZEL, P. SPIRCKEL, N. FREY, J. LESAGE, L. ARNOUX, M-A. HENNEQUIN, A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Informations :

J. EMMENDOERFFER (moteur), A. ZANNOL, D. REYMOND, M-T. PERRIN, J.LESAGE, J-P. VETZEL, M. ROTH

Correction : M-C. HALLER, B. SPIRCKEL, L. ARNOUX, M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission suivi locations et baux :

F. HENON-HILAIRE (partie juridique), A. ZANNOL (partie technique)

Madame Magali ROTH souhaite avoir, dans cette commission, une position d'observateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Juridique :

F. HENON-HILAIRE (moteur), A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Urbanisme :

N.FREY (moteur), J-P. VETZEL, D. REYMOND, A. ZANNOL, F. HENON-HILAIRE, J. LESAGE, M-T. PERRIN, J. EMMENDOERFFER, L. ARNOUX, M-A. HENNEQUIN, V. ROMANO, A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission des Jeunes et M.J.C. :

M-T. PERRIN (moteur), J-P. VETZEL, G. NEVEUX, M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission des associations :

M-T PERRIN (moteur), P. SPIRCKEL, J-P. VETZEL, G. NEVEUX, F. HENON-HILAIRE, N. FREY, A. ZANNOL, M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Police Municipale – Sécurité Routière :

F. HENON-HILAIRE (moteur), C. FONCIN, J-P. VETZEL, J. EMMENDOERFFER, M-T. PERRIN, M-A. HENNEQUIN, L. ARNOUX, J. LESAGE, M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Comité de Pilotage – périscolaire :

J. EMMENDOERFFER (moteur), J-P. VETZEL, M. ROTH, M-T PERRIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission enfance périscolaire et scolaire :

J-P. VETZEL (moteur), A. ZANNOL, V. ROMANO, L. ARNOUX, J. LESAGE, M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission suivi des bâtiments :

N. FREY (moteur), C. FONCIN, A. ZANNOL, J. LESAGE, M-A. HENNEQUIN, M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission Environnement Energie Renouvelable :

N. FREY (moteur), D. REYMOND, F. HENON-HILAIRE, J. LESAGE, G. NEVEUX, M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission de la chasse :

J-P. VETZEL (moteur), D. REYMOND, G. NEVEUX

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission assurances :

D. REYMOND (moteur), P. SPIRCKEL, A. D'AMATO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission des travaux :

J-P. VETZEL (moteur), M-T. PERRIN, N. FREY, J. LESAGE, M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission appel d'offres :

J-P VETZEL (président), M-T PERRIN, J. EMMENDOERFFER, D. REYMOND

SUPPLEANTS : J. LESAGE, F. HENON-HILAIRE, N. FREY

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission des impôts :

TITULAIRES :

J-P. VETZEL (président), J. EMMENDOERFFER, F. HENON-HILAIRE, M-T. PERRIN, N. FREY, A. ZANNOL, J. LESAGE, D. REYMOND, P. SPIRCKEL, M-A. HENNEQUIN, L. ARNOUX, M. ROTH

EXTERIEUR A LA COMMUNE :

C. PETITGAND (Antilly)

SUPPLEANTS :

V. ROMANO, A. D'AMATO, P. FREYNE, M-J. ROZAIRE, L. BRONNE, M. WIRTZ, F. VECRIN, P. ROZAIRE, J-C. HALLER, G. NEVEUX

EXTERIEUR A LA COMMUNE : M. BOULANGER (Malroy)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission comité de gestion :

J. EMMENDOERFFER (moteur), G. NEVEUX, M-T. PERRIN, A. ZANNOL, J-P. VETZEL, J. LESAGE, M-A. HENNEQUIN, V. ROMANO, M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission C.C.A.S. :

J-P. VETZEL (moteur), M-T. PERRIN, J. LESAGE, F.HENON-HILAIRE

EXTERIEURS :

A. CAVELIUS (CFDT), Y. NEVEUX (handicap), A. OCHS (3^{ème} âge), M-J. ROZAIRE (associations)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DANS LES DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES OU EXTERIEURES

Le conseil municipal désigne comme :

Délégués au SIVT Pays Messin :

TITULAIRE : D. REYMOND

SUPPLEANT : J. LESAGE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués au SIVU Ruisseau :

TITULAIRES : N. FREY, L. ARNOUX

SUPPLEANT : J-P. VETZEL

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués à l'Ecole de Musique :

M-A. HENNEQUIN, M-T. PERRIN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués au Collège de Maizières-les-Metz :

TITULAIRES : J. LESAGE, J. EMMENDOERFFER

SUPPLEANTE : M. ROTH

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conseiller des orphelins :

J-P. VETZEL

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégué à la sécurité publique et défense :

J-P. VETZEL

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Délégués à la commission SEVESO :

N. FREY, V. ROMANO

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4) BUDGET 2014

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, adjoint au maire, présente le budget 2014.

Section fonctionnement

- Dépenses prévues		1 571 265,82 €uros
Dont	virement à la section investissement	250 000,00 €uros
- recettes prévues		1 571 265,82 €uros
Dont	excédent	306 838,82 €uros

Section investissements

- Dépenses prévues		1 741 457,48 €uros
- Recettes prévues		1 741 457,48 €uros
Dont	besoin de financement	809 554,00 €uros

Monsieur le Maire répond aux questions qui lui sont posées par Madame Magali ROTH, conseillère municipale :

1- Que représentent les 5000 € d'honoraires prévus au budget ?

Il s'agit des honoraires programmés pour démarrer le Plan Local d'Urbanisme qui est appelé à remplacer le Plan d'Occupation Sols.

2- Quel est le « statut » des subventions accordées par le Conseil Général de la Moselle ?

Ces subventions sont « accordées », mais « non versées » à ce jour.

Le conseil municipal, après examen, approuve le budget 2014 ainsi présenté, par 13 voix pour et 2 abstentions (Madame Magali ROTH et Monsieur Albert D'AMATO), qui regrettent de n'avoir pas reçu les documents présentés en amont de la réunion et charge Monsieur le Maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

5) SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande.

A.C.M.F	400
Association Cavaliers Propr.	800
Amicale de Pêche	1200
Amicale du Personnel	4450
APEI	1400
BOOTLEGGERS	5000
Comite de Gestion	5000
CYVM	2500
Amicale Donneurs de Sang	450
Ecole Intercom. de musique	8829,20
ORCHESTRE D'HARM.	1850,64
FAMILLES RURALES	5500
INTER ASSOCIATION	1000
LES FELINS	300
O.R.A. JEUNES M.J.C.	1200
ARGANCY PETANQUE	1500
PRE DU CŒUR	400
RUGY LOISIRS	1200
TENNIS CLUB ARGANCY	3500
U.S.ARGANCY	4500
VIE LIBRE	400
QUAD 9	500
COLOMBOPHILE	400
TOTAL	52279,84

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2014. Charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

6) CONCOURS DU TRESORIER MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le conseil municipal décide pour toute la durée de son mandat :

- de demander le concours du trésorier municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder, à Madame le Percepteur PRIGENT Léone de la Trésorerie de Vigy, une indemnité de conseil aux taux de 100 %, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

Cette résolution est adoptée par 14 voix pour et 1 voix contre, Monsieur Nicolas FREY, adjoint au maire, étant opposé à cette décision.

7) DECLARATION PREALABLE « RAVALEMENT DE FACADE » NOUVELLE FORMALITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application des dispositions du Décret n° 2014-253 du 27 février 2014, paru au Journal Officiel du 1^{er} mars 2014, et qu'à compter du 1^{er} avril 2014, les travaux de ravalement, auparavant soumis à déclaration préalable, seront dispensés de toute formalité.

Toutefois, les communes peuvent décider de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir cette formalité sur la commune.

8) DIVERS

Question 1 posée par Madame Anne ZANNOL

Peut-on envisager la réalisation d'un passage piétons pour faciliter l'accès conduisant au «chemin aux oies » ?

Question est posée également par Mesdames Jocelyne EMMENDOERFFER et Magali ROTH pour un passage piétons rue de Bussière à l'entrée du lotissement.

Monsieur le Maire répond que ce sujet sera prochainement traité par la commission des travaux.

Question 2 posée par Mesdames Anne ZANNOL et Jocelyne EMMENDOERFFER

Peut-on faire élaguer le sapin situé aux abords de l'école pour éviter tout risque d'accident avec les enfants ?

Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait au plus tard lundi 28 avril 2014.

Question 3 posée par Madame Magali ROTH

Peut-on aborder l'aménagement des maisons de la rue de Bussière suite à la visite des locaux organisée par Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire répond que ces projets seront travaillés par les commissions mises en place lors du conseil de ce jour.

Question 4 posée par Madame Magali ROTH

Peut-on organiser une réunion d'information sur l'accueil périscolaire de la rentrée de septembre 2014 ?

Monsieur le Maire répond que celle-ci est prévue le 15 mai prochain à 18 heures avec la participation des PEP.

Question 5 posée par Madame Magali ROTH

Peut-on mettre en place une formation « premier secours » ?

Monsieur le Maire précise qu'un nombre de 6 candidats est nécessaire pour l'organisation d'une formation secourisme.

Concernant la formation à l'utilisation des défibrillateurs aucune exigence de nombre n'est nécessaire.

Monsieur le Maire propose à Madame Magali ROTH de se charger de l'organisation de ces projets.

Fin de la séance : 21 h